L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:

MERCREDI MATIN, 14 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XVII

Le capitaine Waldo n'avait eu aucune peine à faire remettre à Larose la lettre de la comtesse Paula; il la lui avait envoyée par un de ses hommes, celui dont les allusions étaient les moins suspectes.

La lettre était pressante et devait mettre la puce à l'oreille de Larose, si, comme l'avait affirmé Waldo, le Français était soucieux des intérêts de son maître. Le lecteur sait que, sur ce point, Waldo n'avait rien exagéré.

Larose n'ignorait pas qu'on ne rend des services qu'à la condition d'y être poussé par un mobile quelconque. Il se demanda donc aussitôt quel mobile faisait agir la comtesse Paula.

Le confident de la Gardie n'était point un sot, mais il ne savait rien des intrigues de la cour, et la demande resta sans réponse.

—Je suis bien bon, se dit-il, de me casser la tête à chercher une chose probablement introuvable pour moi. Le plus simple est de me rendre au château et d'écouter ce que la comtesse Paula peut avoir à me dire. Du diable si avec toute sa finesse de femme elle me tire les vers du nez! Je n'ai rien à perdre, et, peut-être, ai-je quelque chose d'intéressant à apprendre.

Et, sans plus réfléchir, Larose se présenta chez la comtesse.

Celle-ci avait sans doute donné ses instructions à ses domestiques, car, dès que le soldat eut décliné son nom, il fut introduit dans le salon que nos lecteurs connaissent déjà.

La douce température qui régnait dans l'appartement et le grand luxe de tapisseries, de meubles en bois sculpté, de miroirs de Venise qu'on voyait appendus le long des murailles, jetèrent un instant l'indécision dans l'esprit de Larose.

La comtesse Paula, qui le contemplait curieusement, crut qu'il n'osait pas avancer.

—Approchez, mon ami, lui dit-elle de sa voix la plus douce.

Larose ne se le fit pas dire deux fois.

Il s'approcha de la cheminée, en face de laquelle se tenait la comtesse.

—Ma foi, madame, dit-il galment, c'est avec plaisir. Dieu qu'il fait bon ici!... Avec un peu d'illusion et en tournant le dos à la fenêtre, on pourrait se croire en France.

—Vous êtes le soldat Larose, l'ami, le compagnon de M. de la Gardie?

—Je suis un peu tout cela, madame, et, de plus, son serviteur.

—Oui, je sais l'affection que vous portez à M. de la Gardie, et c'est précisément parce qu'il s'agit de ses plus chers intérêts que j'ai voulu vous voir.

—Je vous écoute, madame.

—Un grand danger menace la comtesse de Brahé, fiancée de M. de la Gardie; voulez-vous m'aider à lui faire tenir une lettre qui l'avertira de ce danger?

—Ouais! fit Larose à part, soyons prudent!

Et répondant à la comtesse, il dit; Je le voudrais, madame, que cela me serait impossible.

—Comment?

—Je ne sais pas plus que vous où est Mme Elbé.

La comtesse s'accouda sur la cheminée et appuya sa tête sur sa main, d'une blancheur éblouissante, fine, délicate, petite; une vraie main de comtesse. Dans cette attitude un peu abandonnée, son regard cherchait à magnétiser le soldat.

C'est ici baissa les yeux.

—Monsieur Larose, dit la comtesse avec un sourire, je vous préviens que vos yeux ne sont pas d'accord avec vos lèvres; j'y lis très couramment que vous n'avez pas l'habitude du mensonge et que....

Larose l'interrompit.

—Je vous trompe, n'est ce pas?

—J'en suis certaine.

—Eh bien, madame, j'en conviens, et je vous remercie de la bonne opinion que vous avez que je ne suis pas familier avec le mensonge. C'est vrai; un honnête garçon n'a pas besoin de mentir.... si ce n'est pas lorsqu'on lui pose une question à laquelle il ne peut répondre. Oui, je sais où se trouve madame Elbé, mais je ne puis vous le dire.

—Pourquoi?

—Parce que ce secret n'est pas le mien. Prenez garde, mon ami, la conservation de ce secret peut causer la mort d'Elbé. Songez à la terrible responsabilité qui pèserait sur vous si ce grand malheur se réalisait.

—N'ayez crainte, madame; la comtesse de Brahé a près d'elle des gens dévoués, et aucun danger ne peut l'atteindre, pas même votre main, en supposant, ce qu'à Dieu ne plaise, que votre main soit une main ennemie.

—Il ne s'agit pas de moi, dit vivement la comtesse, qui ne voulait pas que Larose pût concevoir le moindre soupçon de sa conduite; Elbé est mon amie, et c'est l'amitié seule qui me guide. A l'heure qu'il sonne, des gens dangereux, des gens que n'arrêteront aucunes considérations sont à la recherche d'Elbé.

Cette affirmation parut tout à fait invraisemblable à Larose.

—Par le temps qu'il fait! s'écria-t-il. Ah! les pauvres gens! je les plains bien sincèrement.

La voix du soldat était railleuse et incrédule.

La comtesse vit qu'elle n'avait pas fait un pas dans la confiance de Larose. Elle voulut essayer d'un autre moyen.

—Je vous affirme, dit-elle avec un ton de sincérité bien joué, qu'il y va de la vie de ma chère Elbé!

—Vraiment! fit Larose, prenant à son tour un air très sérieux. Comment, madame, on tue donc les femmes en Suède maintenant? Et qui se charge de cette vilaine besogne?

Mais la comtesse évita de répondre.

—Gardez votre secret, M. Larose, ditelle, puisque ma sollicitude vous porte ombrage. Je n'insiste pas. Seulement, je vous demande de faire parvenir, sous votre couvert, une lettre à M. de la Gardie. J'espère que le danger que je signale lui apparaîtra plus sérieux qu'à vous.

—Je suis désespéré, madame; mais je ne puis absolument rien pour votre service.

Ce refus était net et péremptoire.

La comtesse pensa que Waldo s'était trompé sur le compte du soldat; que celui-ci était sans doute intéressé et qu'elle aurait raison de ce personnage avec de l'argent.

Elle sortit une bourse de sa poche et l'offrit à Larose.

—Prenez, lui dit-elle, ceci est pour vous.

A sa grande surprise, Larose fit un pas en arrière.

—Je n'ai rien à vendre, madame! répliqua-t-il avec beaucoup de dignité.

La comtesse insista.

—Si ce n'est pas assez......

—Ce serait beaucoup trop s'il s'agissait de payer un valet. Mais le soldat qui a suivi, par amitié, Pontus de la Gardie jusque dans vos neiges, n'a n'est assez riche pour l'acheter, pas même vous, madame la comtesse. Les hommes de mon pays se donnent corps et âme, ils se donnent tout entiers; à la vie, à la mort; mais ils ne se vendent jamais!

La comtesse jeta la bourse sur la cheminée.

—Je vous admire, dit-elle, et j'envie M. de la Gardie. Qu'a-t-il donc fait pour avoir à ses ordres un pareil dévouement?

—Ce qu'il a fait? s'écria Larose avec enthousiasme et comme s'il eût voulu laisser déborder de son cœur la grande affection qu'il portait à son chef.

Mais il s'arrêta subitement et dit avec le plus grand calme:

—Rien, madame. Il est Français comme moi. Nous avons guerroyé ensemble: lui officier, moi soldat; nous avons couché sur la même paille, bu à la même gourde, mangé le même pain, et.... voilà pourquoi, ajouta Larose en souriant, le capitaine Pontus de la Gardie et le soldat Larose sont en Suède à l'heure qu'il est.

Il y avait une loyauté, une franchise et en même temps quelque chose de si crâne et de si décidé dans l'allure et les paroles du Français, que la comtesse reconnut immédiatement qu'il ne fallait rien lui cacher.

Elle brisa le sceau de la lettre qu'elle destinait à la Gardie, et, la tendant à Larose, lui dit:

—Lisez!

Larose hésita.

—Est-ce bien nécessaire? demanda-t-il.

—Oui; cela vous prouvera la grande confiance que j'ai en vous.

Larose prit la lettre.

—Je la lirai donc, madame, ne fût-ce que pour vous prouver qu'il n'y a point chez moi un parti pris de vous être désagréable.

Il parcourut des yeux la missive de la comtesse. A mesure qu'il avançait dans sa lecture, sa figure, toute joyeuse d'habitude, se rembrunissait et prenait un caractère sérieux, inquiet même.

Tout surpris des révélations que lui apportait le papier qu'il tenait à la main, il s'arrêta un instant et contempla la comtesse pour voir si tout cela n'était pas une comédie.

—Lisez jusqu'au bout, dit celle-ci.

Larose acheva la lecture.

Il y eut un moment de silence.

—Est-ce possible! dit enfin Larose. Le roi.... le prince.... amoureux de Mme Elbé! tous les deux courant à sa poursuite!...

—Rien n'est plus vrai! Oui, le prince, le roi lui-même sont amoureux de la comtesse de Brahé! Le roi est parti ce matin accompagné d'un de ses gentilshommes, et le prince va partir dans quelques instants.

—Si cela était vrai, madame, cela serait grave en effet, et mon maître aurait le plus grand intérêt à en être instruit. Donnez-m'en la preuve et j'expédie immédiatement cette lettre à M. de la Gardie.

—La preuve? fit la comtesse.

Elle resta du instant toute songeuse.

—Tenez! dit-elle tout à coup, cette preuve que vous demandez, je vais vous la donner. Je tiens à ce que le soldat Larose soit bien convaincu que la comtesse Paula est loyale en ses paroles.

Elle souleva un des coins de la tapisserie, pressa un ressort et une porte invisible s'ouvrit.

—Pas un mot, pas un geste, pas le moindre bruit, dit-elle, car vous et moi serions perdus.

Ils parcoururent tous les deux un long corridor sombre et arrivèrent en face d'une porte que la comtesse ouvrit avec beaucoup de précaution. Une simple tapisserie les séparait de l'appartement où se tenaient le prince Charles et ses compagnons. Le bruit des voix arrivait nettement à leurs oreilles.

—Allons, messieurs, en route! disait le prince; il s'agit de rattraper le roi, qui a une avance sur nous.

—Sait-on quelle route il a suivie? demanda M. d'Arnas.

—Nous ne pouvons tarder à l'apprendre. Sortez isolément, Messieurs, pour n'inspirer aucun soupçon, et attendez-moi dans la plaine, à l'entrée du village.

La comtesse se pencha à l'oreille de Larose et lui dit tout bas:

—Etes-vous convaincu?

—Oui! fit celui-ci. Inutile d'en entendre davantage.

La comtesse referma la porte et revint, suivie de Larose, dans son appartement.

—Au revoir, Madame la comtesse, dit le soldat, et ne me gardez point rancune de mes soupçons. Votre lettre va partir à l'instant même. Comptez, je vous prie, Larose au nombre de vos serviteurs.

Il salua et sortit.

Dans la cour du château, il se trouva en face du capitaine Waldo.

—Aie! Aie! fit Larose.

Le capitaine eut bien voulu éviter cette rencontre, mais cela était impossible.

Un soupçon traversa l'esprit du Français.

—Vous êtes aux gens de Hebant, capitaine? demanda-t-il.

—Moi! pas le moins du monde! répondit l'aventurier.

Cette réponse le trahissait. Il savait donc de quels gens Larose voulait parler.

—Je venais, reprit-il vivement, demander du service.

—Ah! très bien! fit Larose d'un ton narquois. Bonne chance, digne capitaine!

Et il tourna le dos à l'aventurier.

—Waldo ici, pensait Larose en hâtant le pas pour regagner son logis, cela me paraît louche et complique la situation d'un incident nouveau. Je n'enverrai pas la lettre, je la porterai moi-même.

Il rentra chez son hôtelier, paya ce qu'il devait, fit seller son cheval et partit d'un galop rapide pour le camp de Tikhvine, au nord de Novgorod, où se trouvaient la Gardie et l'état-major de l'armée suédoise.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Ascomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BEREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $11 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé au moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement du taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les photographies, chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.

(No 2095—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2,50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY, Secrétaire.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, fin marcheur,

CAMELIA,

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à l'arrivée pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,

25 avril—3m A ... o 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Vicksburg,

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne du chemin de fer de Vicksburg, Jackson et Meridian, qui fait les voyages réguliers de Memphis, Caïro et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

3oct—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que toutes les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 52 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

W. Burton, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

4 nov—1an

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Picket, capitaine.
A. Maynier et S. Dardes, commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEAUKE No 45 de la rue du Camp.

14 janvier

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
30 rue Conti.

16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

3mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville. Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Burras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, Bureau de la Compagnie A. M. T.

[illegible]

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux provisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les baux, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874			3,249 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874			5,011 [illegible]
Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874		3,401 [illegible]	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance		241 45	
		8,242 81	7,261 [illegible]
Montant pour couvrir les dépenses générales etc.			1,281 4[illegible]
			8,542 31

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables sous les "mois" garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	99,071 38	
Effets à recevoir	7,160 [illegible]	
Propriétés foncières	927 [illegible]	
En caisse	86 [illegible]	
Divers débiteurs	2,784 70	
Installations	1,000 00	111

PASSIF.

Actions payées en plein	77,350 00	
Actions payées en partie	5,239 60	
Compte de scrip	4,150 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,278 20	
Divers créanciers	1,787 [illegible]	
Compte de dépôts	596 20	
Surplus de l'actif	20,657 42	111062

Nous soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
J. A. SAULET, Secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août.
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $20—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $22 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H, N. O.

STEAMERS DU HAVRE ET DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellente emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à
F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

3juin—1an

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet à 6 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 2 P. M.

De White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers sont des plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; ils ont eu pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement se font le moins sentir; ils offrent un degré de sécurité et un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STEAMERS—STATE LINE,

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New York.

Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et les steamers quittent New York le MERCREDI SUIVANT, pour Glasgow, Liverpool, Belfast et Londonderry. Jetée à Jersey City, au pied de la rue du Canal les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi.

SAMEDI, 12 Juin	State of Georgia.
SAMEDI, 26 Juin	State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 Juillet	State of Indiana.
SAMEDI, 24 Juillet	State of Georgia.

La Compagnie vend, au plus bas prix, des billets de touristes (payables d'avance) pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, demi prix, petits enfants au-dessous d'un an.

Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à
A. K. MILLER & CO., agents,
No 35 de la rue Carondelet.

1erav—3m.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 21, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 23 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$50	$35
Paris	145	60	45
Havre	130	65	45
Hambourg	135	65	45
Anvers	127	60	45
Brême	135	65	55
Bordeaux	145	70	59

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, etc., s'adresser à
A. K. MILLER & CO., Agents,
35 rue Carondelet,
25mai—au1juil Nlle-Orléans.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

CORTES,

Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 18 juillet, à 8 h. A. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO .... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA .... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA .... Capt T. J. Phillips

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 17 juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,

Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 7 août.

13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis,

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett .... 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, MERCREDI, 23 juillet, à 6 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,

Commandant L. Colton

Partira de son quai en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $40
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour toute le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent
au coin des rues Carondelet et Gravier

1nov—1an.
Le S. S. Juniata suivra le 30 juillet.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1863. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 186 Esplanade Street.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—

Le bateau à vapeur

FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et ensuite, tous les jours, à 7.45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 8 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.... 10 cents

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½	"	8 ½	"
9	"	10	"
10 ½	"	11 ½	"
Midi		1	P. M.
2	P. M.	2 ½	"
3	"	3 ½	"
4	"	4 ½	"
5	"	5 ½	"
6	"	6 ½	"
7	"	7 ½	"
8	"	8 ½	"
9	"	9 ½	"
10	"	10 ½	"

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.

5 mai—127

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner of Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du

23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express.......7.50 A. M.	Express.......7.40 P. M.
Malle.........5.50 P. M.	Malle.........10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7.50 A. M.	Express.......7.40 P. M.
Mail..........5.50 P. M.	Mail..........10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. au y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 6 1/2 heures A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lababadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya, le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent-général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à ses clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation", seront accordés à ceux qui expédient que par ce chemin de fer.

Aucune frêt ne sera reçu passé l'heure dans le dépôt le matin du départ du train; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel

— DE —

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 8	
Total des primes	$53,815 15	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 29
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 98	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	3,226 83
d'abattements seulement, à cotte..ut 8 pour cent d'intérêts	19,350 00
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 73
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 60
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-5 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 0
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 29
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65	
		$87,554 84
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 23	$56,129 1
		$31,425 00

PASSIF.

Polices série "A"	$5,802 25	
Polices série "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,805 00
Meubles de Bureau	1,456 00
Billets et recevoir	1,33
	$41,503 49	$41,503 49

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.		
Sur risques d'incendie	$480,120 58	
Sur risques de mer	83,982 55	
Sur risques de rivières	94,394 89	
		$658,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$458,373 65
Plus intérêts		35,355 14
		$504,338 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer... 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur .. 51,427 45		
	270,004 71	
Dépenses générales	55,250 28	
Taxes	19,430 90	
Commissions	85,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,635 08
Bénéfice net		$ 27,703 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,260 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 18
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,787 15
Réclamations contre la compagnie	4,228 78
	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:		
Sur risques de feu	$114,052 21	
Sur risques de mer	69,231 27	
Sur risques de rivières	22,016 9[illegible]	
Total des primes	$202,000 5[illegible]	
Moins primes rendues	2,114 7[illegible]	
Primes acquises	$199,845 67	
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 63	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,576 58	
	$102,698 07	
Réassurances	31,919 79	
Réfactions (rebate)	3,262 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,518 19	
		$185,624
Réservé pour primes non-terminées		$17,630 9[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	47,418 0
Comptes en voie de collection	13,883 7
Billets recevables	1,980
Prêts sur garanties	60,000 00
Prêts sur hypothèques	41,846 25
Stocks et Bons	5,870 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	6,125 49
	$296,517
Moins intérêts non payés et dividendes	2,1[illegible]
	$294,330 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans,

Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	B. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Rapport sur l'Etat

— DE LA —

BANQUE NATIONALE DE L'ÉTAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 1er mai 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,280,178 28
Tiré au-delà du crédit	5,460 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	34,993 30
Dû par des agents de réserve, approuvés	55,683 96
Dû par d'autres banques nationales	29,815 29
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	372,876 06
Propriétés foncières, meubles et installations	114,510 01
Dépenses courantes et taxes payées	26,953 4
Primes payées	55,500 0
Echanges pour le Clearing House	$260,815 12
Billets d'autres banques nationales	35,353 00
Petite monnaie, y compris les nickels	2,662 40
Espèces, y compris les gold Treasury notes	117,618 77
Billets Legal Tender	248,657 00
	$771,133 29
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis, autre que le fonds 5 pour cent de rachat	1,990 00
Total	$3,281,127 09

PASSIF.

Capital payé	$850 000 00
Surplus de fonds	33 56 31
D'autres bénéfices non-partagés	80,779 29
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	5 025 40
Dépôts individuels sujets aux chèques	1,672,665 45
Certificats de dépôts payables sur demande	2,000 00
Chèques certifiés	49 952 64
Chèques de caissiers non payés	49 32
Dû à d'autres banques nationales	63 761 21
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	119,735 02
Total	$3,281,127 09

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14 mai 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

WM. G. VINCENT,
W. T. BLAKEMORE,
ALF. MOULTON, Directeurs.

18 mai—6f

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. O. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. 29juillet—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,863 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président,

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,056 58	
Primes maritimes	9,012 32	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 21	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,250 25	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 25
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	147,5[illegible] 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	15,100 69
En caisse	27,082 64
	$241,434 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huit ème jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq pia..es, par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 32	$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,209 00
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 54	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		5,899 06
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		8,170 42
Loyers		5,588 38
Dépenses		15,408 48
		$117,886 33
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18	$97,70
Bénéfice net		$34,4

ACTIF.

Effets à recevoir	$22,984 48
Mobilier	4,933 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,673 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

Aux plus Bas-Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,138 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$24,547 00	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,031 54
		$33,114 1
Total de l'Actif		$794,319 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. L. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'an née courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Sippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Boghet	F. Tiané, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCE

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, 109 rue du Canal.

CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,805 17	
Primes sur les risques de mer	60,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,508 24	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$122,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$125,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,248 87	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 13	21,096 9
		$417,645 86
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 18	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 28	
Pertes en litige	5,512 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 35	11,606 89
Réassurances		11,889 68
Réfaction (rebate)		32,386 47
Commissions d'agences		21,904 63
Dépenses d'agences		3,0[illegible] 23
Licence		3,000 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,222 29
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,166
Bénéfice net		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	23,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $62,903 42, évalué	28,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,061 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 25	
Prêts sur nantissements	20,733 19	
Effets à recevoir	14,613 29	
Bons	32,413 88	
Actions	28,656 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $20)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 53	
Dû à divers	701 21	402,959 6
Surplus		$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, M. MUSSON,
Secrétaire Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de six pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $3 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçue par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes:

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, M. MUSSON
Secrétaire. Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL,	J. PLAISANT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL

— DU —

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1874, y compris les Risques non terminés de 1873		$183,023
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 46	
Primes sur les Risques de mer	35,721 13	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$145,608 1
Déficit pour l'année 1873		23,246 53
		$156,854 0
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,967 96	
Sur les Risques des rivières	10,796 46	
Sur les Risques de mer	25,726 42	
		137,461 54
		5,822 53
Réassurances		
Taxes	1,006 00	
Réfaction au lieu de scrip	18,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 90	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,303	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$39,409 54
Effets à recevoir, sur prêts et sur gages	43,921 59
Effets à recevoir sur Primes	9,342 31
	$92,673 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	31,069 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 00
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	805 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	2,95
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
7 janv—1m Notaire Public

ÉTAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF.

Prêts et escomptes	$556,894 [illegible]
Bons des Etats-Unis	488,000 0[illegible]
Primes sur Bonds des Etats Unis et sur or	78,755 4[illegible]
Diverses actions	17,773 5[illegible]
Dû par Banques et Banquiers	3,3[illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	36,5[illegible] 66
Dépenses courantes	5 7[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	21,590 6[illegible]
Or	24,606 3[illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	190,202 92	436,508 64
	$1,687,922 97

PASSIF.

Capital payé	$500,000 [illegible]
Surplus	11,352 [illegible]
Circulation	433,000
Dépôts	775,222 [illegible]
Chèques du caissier	23,387 77
Escomptes, Intérêts et Change	3[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	271 50
	$1,687,922

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1863 la Société a enregistré au livre Matricule 532 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante:

Membres actifs	193
Membres honoraires	43
Membres honoraires-Bienfaiteurs	4
Décédés	15
En voyage, ou absents du pays	15
Rayés des Rôles	36
Démissionnaires	12
Expulsé	1
Total égal membres	321

RECETTES:

Collection de quotités	$1733 80	
Admissions durant l'année 1874	606 00	
Amendes et divers	21 35	
Argent placé	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	913 22	
		$3697 17

DÉPENSES

Payé aux Docteurs	455 65
" aux Pharmaciens	460 45
Frais de funérailles	518 00
Actions de la tombe, remboursées	230 00
Secours en argent	63 00
Payé au secrétaire	100 00
Impressions et annonces	67 00
Payé pour matériel et emblèmes	149 45
Frais divers	36 25
Médaille en Or, au trésorier	41 00
Payé au collecteur, commission	262 22
	2504 05
En caisse le 7 janvier 1875	1193 12
En plus à ajouter	
Le mobilier de la Société coûtant $750, (assuré)	600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2	610 00
Total	2404 12
A déduire, actions de la tombe, dues	230 00
Actif net	$2404 12

(Pour mémoire en Recouvrement $564.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Gregoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)

J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négrelous,
Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman,
Jean Mailhes,
Louis Vignes,
J. Courtade,
Jos. Pistet, pour la section des abattoirs.
Julien Vesin, do do do
Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Rodon.
2nd " Georges Lenta.
3ème " Bertrand Fomes

Collecteur—Silvain Braud.

Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin Cême et Tchoupitoulas.

Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 23.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.

1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Leitz, rue Tchoupitoulas, No. 1425.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annunciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sautor, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 196.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. P. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:

D. POCHELU, Président.
P. ROUÈDE,
Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX,
Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48,
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été élus [illegible]

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,582 06
Sur les risques d'incendie	80,039 96	
Sur les risques maritimes	14,363 89	
Sur les risques de rivières	6,128 26	100,532 06
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,535 07	
Sur les risques de rivières	180 11	31,971 71
		67,230 60
Moins cent remis aux as	7,215 64	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,795 49	
Loyer	2,250 27	
Primes retournées	1,097 68	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	17,090 68	41,872 94
Réservés pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,836

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	65,063
Prêts sur gages	43,617
Effets pour primes à courte échéance	17,781
Actions de banque et autres actions	68,438
Biens fonciers	17,551
Primes en voie de perception	16,410
En banque	64,625
Total de l'Actif	$275,538 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 18 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
Nlle-Orléans No. 140, rue Gravier

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7[illegible]

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 643,221
Tiré au delà des dépôts	1,341 46
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation	506,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve	23,311 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	2,819
Local de la banque	7,902 8
Autres Propriétés foncières	2,721
Mobiliers et installations	15,082
Dépenses Courantes	4,975
Taxes payés	4,744
Primes	73 14
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 92
Espèces	15,195 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,752 11

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,353
Escompte	3,956
Change	3,696 97
Intérêt	1,417 97
Circulation Nationale non rachetée	418,000 0[illegible]
Dividendes non-payés	770 20
Dépots individuels	587,915
Chèques Certifiés	7,515 67
Dû à des Banques Nationales	1,653
Dû à des Banqui à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,752 1

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

F. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W[illegible]

BILAN DE LA BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLÉANS DANS L'ÉTAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 87
Tiré au sus	4,263 85
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,084 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,027 53
Dû par d'autres banques nationales	7,146 33
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251 8
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 28
Primes payées	40,000 00
Echanges pour le Clearing House	104,318 55
Billets d'autres banques nationales	8,975 00
Petite monnaie, y compris les nickels	641 60
Espèces	27,672 46
Billets Legal Tender	210,114 00
Total	$1,691,400 84

PASSIF

Capital payé	$300,000 00
Surplus	37,000 00
Autres profits non partagés	37,028 52
Billets de banque non rachetées	269,995 0
Dividends non payés	240 00
Dépôts individuels	$983,596 73
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912 94
Chèques de caissiers non payés	24,937 50—1,026,142 28
Dû à d'autres banques nationales	12,384 87
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	2,600 61
Total	$1,691,400 84

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment par devant moi, ce 8 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, H. R. GOGREVE